

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DIEUE SUR MEUSE

SEANCE DU 11 MARS 2021

| | |
|-------------------------------------|------------|
| Afférents au Conseil | 15 |
| En exercice | 15 |
| Qui ont pris part à la délibération | 11 |
| Date de convocation | 04/03/2021 |
| Date d'affichage | 15/03/2021 |

L'an deux mil vingt et un, le onze mars, à 20 h, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LEPRINCE Romuald, Maire.

Etaients présents : Christophe PUZIN, Rachel FAVEAUX, Sophie KOLLROS, Julien FABER, Raoul PURSON, Romuald LEPRINCE, Frédérique SERRE, Pascal LEPAGE, Yvon PERIDON, Agnès ROUX

Absents excusés : Esperanza LULLO, Magalie PLATAT donnant pouvoir à Christophe PUZIN, Jean-Noël LEPAGE

Absents non excusés : Agnès CRESPEL, Richard CURTO-PEREZ

M. Raoul PURSON est nommé secrétaire de séance.

CESSION PARCELLES SARL TERRES NEUVES **2021-03-D01**

Le maire donne lecture au conseil municipal du courrier de Maître MANCINI, chargée de la régularisation de la situation de la SARL TERRES NEUVES liquidée, alors que plusieurs parcelles dépendent encore de son patrimoine.

Concernant le lotissement « Les Carrières », les parcelles de voirie suivantes n'ont jamais été rétrocédées par la SARL Terres Neuves à la commune :

ZI178 lieu-dit Les Carrières pour 6 a 73 ca

ZI182 lieu-dit Les Carrières pour 74 ca

ZI185 lieu-dit Les Carrières pour 55 ca

ZI186 lieu-dit Les Carrières pour 20 ca.

La SARL TERRES NEUVES propose de les céder à titre gratuit à la commune et de prendre en charge les frais d'acte.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte par 11 voix pour 0 voix contre et 0 abstention la rétrocession des parcelles mentionnées ci-dessus et autorise le maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Ont signé au registre les membres présents.
Copie conforme.

Le Maire,
Romuald LEPRINCE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

055-215501545-20210311-2021-03-D01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2021

Publication : 17/03/2021